## Campagne CHRIT 2012 sur les risques psycho-sociaux dans les entreprises

## du 15 septembre au 15 décembre 2012

## Questionnaire

☐ : plusieurs choix possibles

O : une seule réponse possible

Signification des symboles : • réponse obligatoire

7. Globalement la gestion des contrats est-elle satisfaisante :

Abréviations :

a - CDD

b - Temps partiels

Les questions signalées par l'icône of font l'objet d'un commentaire dans la notice.

CT = code du travail NC = non concerné	
A - Renseignements d'ordre général	Réponses
1. Contrôle réalisé par 🔟	O Inspection du travail O CARSAT/CRAM/CGSS O Contrôle commun
2. S'agit-il d'un premier contrôle sur ce thème ?	O oui O non
3. N° SIRET de l'entreprise	
4. Champ du contrôle	O médico-social à but lucratif O médico-social à but non lucratif O commerce d'alimentation de détail
5. Effectif total des salariés de l'établissement contrôlé	O (chiffre à saisir)
3 - Contrôle sur des points de réglementation	
3.1 Répartition par type de contrats	
. Combien de salariés sont-ils : - en contrat à durée déterminé (CDD) ? - à temps partiels (TP) ?	Nb de CDD : (chiffre à saisir) Nb en TP : (chiffre à saisir)

O oui

O oui

O non

O non

B.2 - Durée du travail	
8. Globalement, l'entreprise respecte-t-elle les modalités suivantes : a – accès à l'information (décompte de la durée du travail) ; b – durées maximales de travail ; c – temps de repos ; d – conventions de forfait jours ;	O satisfaisante O non satisfaisante O satisfaisante O NC
B.3 - Organisation de l'environnement physique de travail	
9. a - Les locaux de travail sont-ils aménagés de manière à ce que leur utilisation garantisse la sécurité des travailleurs ?	
b - Sont-ils tenus dans un état constant de propreté et présentent-ils les conditions d'hygiène et de salubrité propres à assurer la santé des travailleurs ? (L4221-1)	O satisfaisant O non satisfaisant
B.4 - Fonctionnement des IRP et qualité du dialogue social	
10. L'entreprise est-elle dotée ? a – DP b – CHSCT c – CE d – Délégation unique du personnel	O oui O carence O situation d'infraction O NC O oui O carence O situation d'infraction O NC O oui O carence O situation d'infraction O NC O oui O carence O situation d'infraction O NC
11. Une formation générale a-t-elle été organisée pour	O oui O non O NC O oui O non O NC
12. Une formation spécifique aux RPS a-t-elle été organisée pour les membres CHSCT ?	O oui O non O NC
13. Globalement, comment qualifiez-vous la qualité du dialogue social dans l'entreprise :  - DP - CHSCT	O satisfaisant O non satisfaisant O satisfaisant O non satisfaisant
C - Focus sur les risques psychosociaux	
C.1 - Participation des acteurs à la démarche de prévention	
14. Le chef d'entreprise déclare-t-il avoir engagé une démarche de prévention des RPS ?	O oui O non

15. Si oui, s'agit-il d'une démarche associant      16. La fiche d'entreprise du médecin du travail comporte-t-elle des observations sur les risques psycho-sociaux ? (D4624-37 du CT)	□ Salariés (l'ensemble de la ligne hiérarchique) □ CHSCT/DP □ Médecin du travail □ Institutionnels externes (CARSAT/CRAM/CGSS, ARACT) □ Aucun des ces acteurs est associé □ O oui O non O pas d'accès à la fiche d'entreprise
C.2 - Evaluation des risques psycho-sociaux	
17. Quels facteurs de RPS en lien avec l'organisation du travail ont fait l'objet d'une évaluation?	☐ Intensité et temps de travail (quantité de travail excessive, délais irréalistes, difficultés de conciliation entre vie privée et vie professionnelle) ☐ Exigences émotionnelles (contact avec un public difficile, violences verbales ou physiques) ☐ Autonomie (faibles marges de manœuvre, rythme de travail imposé, compétences sous-utilisées) ☐ Rapports sociaux au travail (manque de clarté des objectifs, collectif de travail mis à mal, peu de reconnaissance des efforts, rôle de l'encadrement, expression des salariés) ☐ Sens du travail (sentiment d'utilité, échanges sur les objectifs et les manières de faire le travail, qualité et fierté du travail bien fait) ☐ Insécurité de la situation de travail (peur de perdre son emploi, retards de versement de salaires, contrats précaires, incertitude sur l'avenir du métier ou de ses conditions d'exercice)
18. Les risques psycho-sociaux sont-ils transcrits dans le document unique d'évaluation des risques (DUER) ? (R4121-1 du CT) ?	O oui O non O pas de DUER
C.3 - Actions de prévention	
● 19.a - L'entreprise a-t-elle mis en place un plan d'actions de prévention sur les risques psycho-sociaux prenant en compte l'organisation du travail (L4121-1 et R4121-3 du CT) ?	

b - Si oui, ces actions sont-elles centrées sur	☐ Intensité et temps de travail ☐ Exigences émotionnelles ☐ Autonomie ☐ Rapports sociaux au travail ☐ Sens du travail ☐ Insécurité de la situation de travail ☐ Autres (à préciser)
D. Suites données au contrôle	
D.1 - Suites données à l'intervention	□ Lettre d'observations □ Injonction des services des CARSAT / CRAM ou CGSS □ Mise en demeure DIRECCTE (L4721-1 et R4721-1 du CT) □ Procès-verbal □ Information aux autres services de l'Etat concernés □ Autres : (à préciser)
D.2 – Suggestions / difficultés rencontrées	☐ Outils d'aide au contrôle à améliorer (à préciser) ☐ Évolutions réglementaires suggérées (à préciser) ☐ Difficultés juridiques, techniques, relationnelles (à préciser) ☐ Autres (à préciser)
D.3 - Appréciation qualitative à développer le cas échéant (notamment bonnes pratiques, rôle des IRP)	Commentaire libre (nb de caractères illimités)